

# Le FDVA Pays de la Loire en 2023

Critères et orientations

## FDVA – critères d'éligibilité

### Eligibles

Les associations dont le siège est en Pays de la Loire (ou leur établissement secondaire s'il a un SIRET et un compte bancaire propre)



+

Déclarées et à jour de leur déclaration au répertoire national des associations (greffe) et au répertoire SIREN/SIRET de l'INSEE



+

Qui ont un objet d'intérêt général, un fonctionnement démocratique, une transparence en matière de gestion financière et respectent le contrat d'engagement républicain



### Non éligibles

- Les associations sportives (inéligibles au FDVA1 uniquement)
- Les associations nationales ou hors des Pays de la Loire
- Les associations politiques, culturelles ou para-administratives
- Les associations défendant des intérêts particuliers et s'adressant à un cercle restreint
- Les associations de moins d'1 an d'existence



## FDVA1 Formation des bénévoles

**FDVA1 annuel – des actions précises dans l’année**

**FDVA1 pluriannuel – des plans de formation par public cible et sur 3 ans**

**Quels publics?** Bénévoles dirigeants, bénévoles réguliers et nouveaux bénévoles

### **Quelles priorités régionales ?**

- L’accès aux responsabilités associatives et à la gouvernance pour toutes et tous
- La diffusion de la culture numérique et l’usage d’outils numériques
- La prise en compte des enjeux de transition écologique

### **Quelles actions de formation?**

- Toute action concourant à la montée en compétences des bénévoles

### **Quel budget?**

- 500 à 700 euros par jour de formation

### **Quel plan de formation ?**

- Il ne s’agit pas de décrire une action particulière
- Il faut présenter un plan de formation qui va être proposé à tel public de bénévoles en indiquant quels vont être les objectifs de ce plan en termes de montée en compétences et le plan d’actions prévisionnel

### **Quel budget?**

- Pas de forfait jour – 40% de l’enveloppe régionale (incluant les CRO 2022-2024)

## FDVA2 « Financement global et/ou nouveaux projets »

### Aide au fonctionnement et au développement global de l'association

#### Critères

- Associations de 2 ETPT maximum

#### Priorités régionales

- Associations ayant le moins accès aux financements publics
- Associations pour lesquelles l'effet levier de la subvention FDVA demandée sera avéré dans leur budget annuel
- Associations n'ayant jamais déposé de demande auprès du FDVA

### Aide à des projets « Accompagnement des associations et/ou projets d'innovation sociale »

#### Critères

- 2 projets maximum par demande

#### Priorités régionales

- Projets qui concourent à l'accompagnement des associations et de leurs bénévoles
- Projets qui s'inscrivent dans une démarche d'innovation sociale
- Associations n'ayant jamais déposé de demande auprès du FDVA
- Associations de plus de 2 ETPT (qui ne sont pas éligibles à l'aide au fonctionnement)

**Quels montants ?** De 1000 à 10 000 euros

## Mise en œuvre

### Calendrier

- Réunion de la CRC** Le jeudi 5 janvier 2023 à 14h  
**Réunions des CDC** Entre le 9 et le 13 janvier 2023  
**Ouverture des campagnes** Le lundi 23 janvier 2023  
**Clôture des demandes** Le lundi 6 mars 2023 à 12h (midi)  
**Réunions des CDC** Entre le 15 et le 23 mai 2023  
**Réunion de la CRC** Le jeudi 1<sup>er</sup> juin à 14h  
**Publication des décisions** Le lundi 5 juin  
**Versement des subventions** Juillet-août

### Outils d'information

#### **Notes d'orientations régionales et départementales**

#### **Tutoriels pas-à-pas**

- Déposer une demande de subvention sur Le Compte Asso
- Remplir et transmettre son compte-rendu financier sur Le Compte Asso
- Mettre à jour ses informations administratives

#### **Vidéos pédagogiques de moins de 5 min**

- Différence entre FDVA1 annuel et pluriannuel
- Différence entre FDVA2 fonctionnement et projets
- Démarches administratives et concordance RNA/SIRET/RIB
- Budget prévisionnel

# D'autres questions?

[www.ac-nantes.fr](http://www.ac-nantes.fr)

Moteur de recherche : mot-clé « FDVA »